

début, je  
ois plants  
'ai réalisé  
m'a coûté  
é grâce à  
Mes 100  
revé et j'ai  
fois 170  
i et j'ai ré-

*l'enquête, il est très difficile de déterminer s'il y a eu ou non vente, s'il s'agit de la tête pensante d'un réseau», expliquent les enquêteurs. Les relevés téléphoniques permettront certainement d'établir des connexions avec d'éventuels acheteurs.*

En tout cas, la minutieuse organisation préparée par le Liégeois n'était certainement pas destinée à sa propre consommation. Sa cache avait été intelligemment construite. À l'ins-

*buanderie, une étagère montée sur roulettes dissimulait une cache où s'organisait la culture de cannabis. Il y avait entre 60 et 80 m<sup>2</sup> répartis sur plusieurs pièces. La plupart des plants retrouvés étaient séchés car le suspect ne s'en était plus occupé pendant un moment à cause d'un incident familial. La culture était organisée de façon professionnelle. Tout le matériel nécessaire s'y trouvait : chauffage, filtres, extracteurs,*

d'arrêt a été décerné.

Les policiers ont aussi retrouvé six armes de guerre dont quatre auraient pu être utilisées. « Or, précise un enquêteur, il faut une attestation comme quoi l'arme est démontarisée. »

Septante kilos de munition ont également été saisis. Le service de déminage d'Heverlee a été appelé sur les lieux pour en porter ce matériel.

Jérôme JACOT

## « Rien contre le trafic »

*Cette nouvelle saisie d'armes, de guerre qui plus est, relance le débat concernant la nouvelle loi sur les armes. Pour l'UNAC, elle ne change rien.*

**T**OUT le monde a encore en mémoire l'acte raciste perpétré le 11 mai dernier à Anvers par Hans Van Tamsche, un autochtone de 18 ans, qui, en rue, avait abattu une Malienne de 24 ans et la gamine de 2 ans qu'elle gardait. Une Turque de 46 ans avait été également blessée par cet homme qui avait des intentions racistes.

Des voix s'étaient bien évidemment très rapidement élevées en faveur d'une refonte de la loi sur la vente des armes en Belgique.

Après discussions la veille, la Commission Justice de la Chambre avait adopté le 18 mai le projet de loi rendant plus restrictif la loi de 1933 sur les armes.

Une autorisation préalable (permis de chasse, licence de tireur sportif, autorisation de détention) sera demandée pour tout achat d'arme.

Jusqu'ici, seule la présentation de la carte d'identité était nécessaire pour l'achat d'une arme de chasse ou de loisir.

Tous les permis, autorisations et titres de détention auront une validité de 5 ans renouvelable. Les armes seront répertoriées dans une banque de données, selon un numéro d'identification. La profession d'armurier sera également davantage réglementée.

Deux amendements ont été rajoutés afin de limiter l'achat d'armes avant la mise en application de la loi. Ceux ayant acheté une arme depuis le 1<sup>er</sup> janvier bénéficieront d'une autorisation d'un an renouvelable. Ceux qui en ont acheté une avant auront une autorisation de cinq ans.

La découverte à Liège d'armes de guerre, qui ne sont nullement visées dans la loi Onckelinx, remet encore un peu d'huile sur le feu. « C'est une preuve supplémentaire que rien n'a été prévu contre le trafic des armes, plaide Jean-Marie Demaret vice-président de l'Union Nationale des Armuriers, Chasseurs et Tireurs (UNAC). Cette loi vise juste à ennuyer les honnêtes gens et pas ceux qui se foutent éperdument de la loi. 95 % des crimes sont commis avec des armes qui sont détenues illégalement. Il faudrait vraiment que nos politiques prennent en main la lutte contre le trafic pour que les lois soient efficaces. »



**De 10 heures**

Renseignements : [www.feted](http://www.feted)

Tél. & fax : 083 65 64

